

## INSCRIPTION CANTINE – AVRIL 2017

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02  
au plus tard le **vendredi 24 mars 2017**

Nom de l'enfant : .....Prénom.....Classe.....

L'inscription à la cantine se fait **mensuellement et doit être réglée chaque mois**. Les enfants n'ayant pas de fiche d'inscription **au plus tard le 25 de chaque mois n'auront pas accès à la cantine du tout le mois**.

**Attention, si le 25 du mois tombe un week-end ou un jour férié, apporter la fiche en mairie le dernier jour ouvré avant le 25.**

**Les repas inscrits sur votre fiche ne sont pas remboursables sauf en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.**

Les repas supplémentaires (non-inscrits sur votre fiche et après accord du Maire) ou remis après le 25 du mois seront majorés de 20 % soit un repas à 3.24€ au lieu de 2,70 €.

Date limite d'inscription : **vendredi 24 mars 2017** - Conformément au règlement intérieur, **toute inscription à la cantine après cette date entrainera une majoration de 20 %**.

Veuillez cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine et faire le total des repas.

AVRIL 2017	Repas à 2,70 €	Majoration 20% soit 0,54 € en plus
Lundi 03		
Mardi 04		
Jeudi 06		
Vendredi 07		
Lundi 24		
Mardi 25		
Jeudi 27		
Vendredi 28		
<b>TOTAL des repas</b>		

.....repas X 2,70 €

Soit un total de : \_\_\_\_\_ €

Date : .....

Signature des parents :

Date : .....

Cachet de l'administration

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réglé le	
Chèque N°	
Espèces	
Observations	